

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 88

présenté par
M. Goasguen

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des allègements sociaux attachés aux heures supplémentaires et complémentaires va pénaliser à hauteur de 500 euros par an les millions de travailleurs qui en bénéficient. C'est purement et simplement de la perte de pouvoir d'achat et la sanction de la valeur travail.